

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2009017

Signataire : CK/SL

OBJET : Subventions accordées à diverses associations pour l'année 2009

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu les conventions de partenariat entre la ville et certaines associations,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1 : Il est accordé aux associations nommées les subventions suivantes :

Compte	Service	Association	Somme
6574	Sport	CMA natation	20 000
		CMA Gymnastique	16 000

Article 2 : Une subvention complémentaire de 37 464 euros est attribuée au CMA Omnisports.

Le Maire

Jacques SALVATOR